

## **XII. PROTOCOLE D'ALLEGEMENTS**

- |   |              |
|---|--------------|
| <b>1. ALLEGEMENTS ET DISPENSES</b>                      | <b>XII/1</b> |
| <b>2. PRESENTATION SUIVANT LA SITUATION DU CANDIDAT</b> | <b>XII/2</b> |

## PROTOCOLE D'ALLEGEMENTS

**Principe des allègements et dispenses** : Les allègements de formation n'ont aucun caractère d'automatisme et doivent donc être demandés par écrit au directeur de l'IMF. Les allègements ne dispensent pas le candidat de la certification.

Les étudiants voulant bénéficier d'un allègement disposent de 30 jours après la publication des résultats pour faire leur demande par écrit auprès des responsables de la formation. Une commission d'allègement est constituée, composée de l'équipe pédagogique (responsables pédagogiques des UF et responsables de la formation). Cette commission statue, donne suite aux demandes et établit un programme de formation individualisé dans les 20 jours qui suivent le début de la formation. Un *contrat de parcours individualisé de formation* est ensuite élaboré pour chacun des étudiants en formation.

La dispense d'un DF entraîne la validation des domaines de compétence correspondant au DF et donc la dispense des épreuves de certification s'y rapportant.

### **Allègements accordés par type de diplôme :**

#### *Allègements et dispenses*

- 1) Pour les candidats titulaires du DSTS ou du CAFERUIS le tableau ci-dessous précise les dispenses de domaines de formation et des épreuves de certification afférentes dont ils bénéficient, ainsi que les allègements de formation dont ils peuvent le cas échéant bénéficier.
- 2) Pour les candidats titulaires du CAFERUIS, le tableau ci-dessous précise les allègements de formation dont ils peuvent bénéficier.
- 3) Des allègements de formation peuvent également être accordés aux candidats titulaires d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou enregistré au répertoire national des certifications professionnelles au niveau I.

**Présentation des allègements et dispenses suivant la situation du candidat**  
**DEIS : Possibilités d'allègements de formation et/ ou de validation d'épreuves**  
**Cf arrêté du 02/08 2006**  
**Quatre types de situation**

Candidats titulaires de :	Volumes horaires/ Dispenses/Allègements éventuels
<b>DSTS</b>	<b>Dispense du DF1 : Production de connaissances 300h</b>  UF1.1 : Outils conceptuel d'analyse (70 à 110H)  UF1.2 : Langues, cultures et civilisations (30h)  UF1.3 : Démarches de recherche en sciences humaines et sociales (160 à 200h)
	<b>Dispenses du DF2 : Conception et conduite d'actions 250h +175h d'étude de terrain</b>  UF2.1 : Politiques Sociales (50 à 80h) Allègement total de UF2.1  UF2. 2 : Epistémologie (40 à 60h) Allègement total de l'UF2.2 ( <i>Épistémologie</i> )  UF2. 3 : Ingénierie (110 à 160 h) Allègement total de l'UF2.3 ( <i>Ingénierie</i> )
	<b>Dispense du DF3 : communication, ressources humaines (150h)</b>
<b>CAFDES</b>	Allègement 50 % de l'UF1. 1  UF1.1 : Outils conceptuels d'analyse (70 à 110h)  Allègement Total de UF2.1 UF2. 1 : Politiques Sociales (50 à 80h)  Allègement Total de UF2.3 UF2.3 : Ingénierie (110 à 160 h)
	<b>Dispense du DF3 : communication, ressources humaines (150h)</b>
	DF1 : Outils conceptuels d'analyse (70h à 100h) Allègement 50% de l'UF1.1  DF2 : Politiques sociales (50h à 80h) Allègement total de UF2.1
<b>CAFERUIS</b>	<b>Dispense du DF3 : Communication, Ressources Humaines (150h)</b>
	<b>Diplôme, certificat ou titre homologué au RNCP de niveau I</b>  <b>A étudier pour chaque titre</b>

<b>VALIDATION DES ACQUIS</b>		
Situation du candidat	Volumes horaire / allégements éventuels	Modalités de certification
Professionnels ayant obtenu une validation des acquis de l'expérience	Dispense des DF validés par VAE	Dispense des certifications des DF validés par VAE

